



Le mot du Maire

50. Tel est le résultat du recensement qui a eu lieu en début d'année. En effet, 50 personnes se sont déclarées résidentes à Champlin ce qui traduit une augmentation significative. **Merci à tous et à toutes d'avoir réservé un bon accueil à notre agent recenseur.** Au-delà de la satisfaction de voir la population progresser et de voir les maisons vivre, ce chiffre de 50 est important pour le budget de la commune car le nombre d'habitants est l'un des critères qui est pris en compte dans les dotations qui sont attribuées chaque année par l'Etat. A un moment où la pression sur les finances publiques est forte et où l'on peut craindre une baisse des aides dans le futur, voilà **un chiffre positif qui aidera la commune.**

Pour continuer sur des éléments positifs, **l'arrivée tant attendue du printemps** en constitue un autre, primordial pour notre moral. On ne se lasse jamais de voir l'évolution de la nature à cette période de l'année et de s'émerveiller sur les couleurs des arbres et des fleurs.

Profitez bien de notre campagne et de vos jardins !



Jean Marc Maringe
Maire de Champlin

L'Actu du Conseil

Quand j'entends siffler le train...

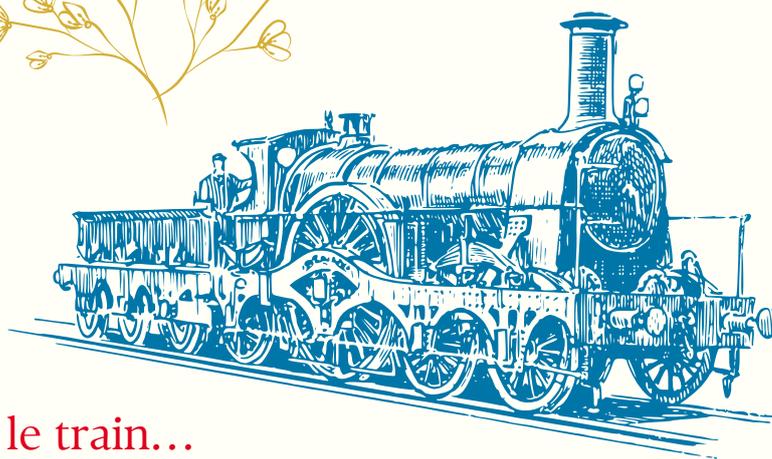
Lors du dernier numéro de Champl'infos, nous vous avons parlé d'une **mobilisation en cours pour défendre les lignes de train qui concernent Auxerre - Clamecy - Corbigny, et Auxerre - Avallon.**

Nous vous donnons aujourd'hui des nouvelles. 3 rassemblements de défense ont donc eu lieu, avec une mobilisation relativement importante, et des motions de soutien ont été adoptées par des conseils municipaux et par des Communauté de Communes, comme celle à laquelle nous appartenons.

Une association d'élus municipaux – ouverte aux maires et aux premiers adjoints – a aussi été créée dans le but d'appuyer la mobilisation. De la bouche de l'un d'eux, cela permettra à ces « petites lignes » **si importantes pour le dynamisme du territoire, d'être classées « politiquement sensible »** et d'être considérées d'une manière différente...

Affaire à suivre !

AD



Voilà, l'hiver est passé. Nous n'avons pas eu de températures très basses, une précipitation moyenne. Seul le matin du **13 mars fait exception : nous nous sommes réveillés avec 7cm de neige**, très vite fondue dans la journée.

La végétation n'a pas souffert. Les cultures ensemencées sont bien reparties. Les arbres fruitiers fleurissent normalement et les conditions d'implantation des cultures de printemps semblent optimum.



Pour l'hivernage des animaux, pas de soucis concernant l'alimentation, seuls les aspects sanitaires sont préoccupants localement, des cas de fièvre catarrhale ovine provoquant des avortements ou des veaux chétifs à la naissance, ainsi qu'une nouvelle maladie bovine (la MHE) sont présentes. Elles entraînent des pertes conséquentes dans certains élevages, mais encore faiblement présentes localement. **Les animaux s'éparpillent peu à peu dans les prés, profitent de l'herbe tendre et verte du printemps et peuvent refaire le plein de vitamines.**

Le potentiel est là, nous n'avons plus qu'à croiser les doigts pour la suite et profitons bien du printemps.

Émerveillons-nous de la nature qui est en pleine effervescence.

PC

Vote des comptes administratifs 2024, des taxes et du budget 2025

La réunion du 3 avril dernier a permis au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs de la commune pour 2024 et de voter à l'unanimité les taxes et le budget pour 2025.

L'année 2024 se solde par un excédent annuel de fonctionnement de 21 822€ et par résultat d'investissement négatif de 17 608€. Après prise en compte des excédents des années précédentes ainsi que des restes à réaliser sur les travaux engagés, **les comptes de la commune font apparaître un excédent de fonctionnement de 72 481€ et des besoins d'investissement de 10 247€.**

La situation positive des comptes de la commune a permis au Conseil Municipal de conserver une année encore les mêmes taux de taxation pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et pour la taxe d'habitation des résidences secondaires. Il en est de **même au niveau de la Communauté de Communes** qui a aussi maintenu le même niveau de taxes. Rappelons toutefois que les valeurs locatives sur lesquelles s'appliquent ces taux sont, quant à elles, revues au niveau national (et pas communal) : la base pour la **taxe foncière** des propriétés bâties augmente de 1,98%, celle pour les propriétés non bâties de 1,72%, celle pour la taxe d'habitation des résidences secondaires diminue de 1,76%.



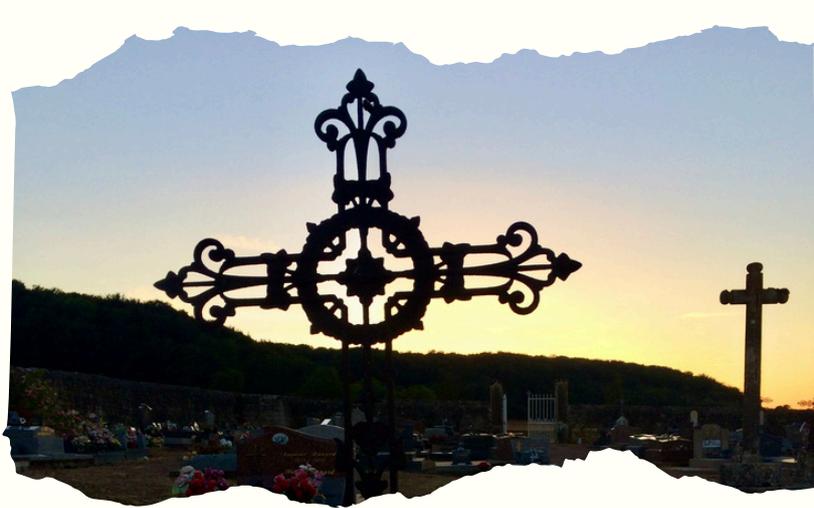
Les dépenses d'investissement de l'année 2024 ont essentiellement portées sur la réfection de **la toiture du bâtiment technique au fond de la cour de la mairie** qui a été **subventionnée à près de 40% par le Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux et par la Dotation Cantonale à l'Équipement.** Le budget **2025** a principalement prévu en matière d'investissement la **pose d'un paratonnerre sur l'église** ainsi que des **plantations dans le bois communal.** Ces travaux importants seront **aussi en partie subventionnés.** De façon plus modeste, les investissements de l'année concerneront aussi **le changement de la fenêtre du bureau de la mairie pour une meilleure isolation thermique** ainsi que **l'acquisition d'une tondeuse.**

JMM

Avis de décès

Deux personnes chères à notre village nous ont quittés cet hiver à Champlin :

- **Monsieur Alain Guillier**, né le 28 juin 1946 à Champlin, qui est une des dernières personnes nées dans notre village et qui y est venu en retraite. Il s'est éteint le 9 décembre 2024.
- **Madame Marie-France Gury-Marcilly**, née le 4 mai 1945, qui ancienne conductrice du car scolaire emmenant les enfants de Champlin à l'école primaire de Brinon Chevannes, a pris sa retraite à Champlin. Elle nous a quittés le 13 mars 2025.



Banquette à Loutres à Ruages

Faune et flore en danger La loutre d'Europe

Lutra lutra

La loutre d'Europe (la précision est importante, car **il existe 13 espèces de loutres!**) est un mammifère **carnivore** (essentiellement piscivore, mais pouvant aussi se nourrir d'amphibien, de rongeurs, d'insectes...) pouvant peser jusqu'à 12 kg pour les mâles bien portants. La reproduction peut avoir lieu toute l'année, et la femelle aura entre 1 et 3 petits, que l'on appelle « loutron », qu'elle élèvera pendant au moins 8 mois.

Animal discret (car essentiellement crépusculaire ou nocturne), le domaine vital d'une loutre qui s'étend sur **plusieurs dizaines de kilomètres de berges (jusqu'à 40 km!)**, l'eau étant essentiel à son mode de vie. Elle **bénéficie sur ce territoire de plusieurs gîtes** qu'elle occupera en journée.

C'est une **espèce protégée** depuis 1981, et il est interdit de la chasser depuis 1971. Depuis 2010, elle fait même l'objet de plans gouvernementaux visant à consolider les populations. En effet, même si la démographie s'améliore en France (elle fait aujourd'hui l'objet d'une préoccupation mineure), **elle a un taux de reproduction plutôt faible et reste très vulnérable aux modifications de son environnement**, et notamment à la dégradation de la qualité de l'eau et à la disparition des zones humides.

Alors, pourquoi parler de loutre dans Champl'infos ?

Parce que **depuis une dizaine d'années, la loutre, autrefois répandue en Bourgogne, recolonise nos territoire, et la Nièvre tout particulièrement**, et qu'on a besoin de ce genre de bonnes nouvelles de temps en temps !

Alors, tout n'est pas gagné et des efforts restent à faire pour préserver ce charmant animal. C'est pourquoi en septembre 2023, **les communes de Ruages et de Metz-le-comte** ont installé, sous les ponts, des « **banquettes à loutre** » pour les protéger. En effet, comme nous l'apprend l'Observatoire de la Faune de Bourgogne dans son article sur le sujet, **les collisions routières sont le premier facteur de mortalité non naturelle de l'espèce.**

Le Journal du Centre lui, titre très récemment sur la recolonisation du Morvan par l'animal. Le retour de la loutre sur notre territoire est donc bien l'illustration qu'en matière de sauvegarde de l'environnement et de biodiversité, **les efforts de tous paient !** Il ne nous reste plus qu'à guetter son retour dans l'Arthel... et peut-être, dans la mare ?

AD

A vos agendas

Quelques dates à retenir pour nos prochains rendez-vous du printemps et de l'été :

Samedi 31 mai : *Apéritif printanier*

Dimanche 22 juin : *Vide-greniers*

Lundi 14 juillet : *Fête Nationale*

Samedi 20 septembre : *Concert à l'Eglise dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine*



Le coq sur nos églises

La pose d'un paratonnerre sur le toit de l'église de Champlin a été l'occasion de remplacer le coq qui trône au faite du clocher. Mais pourquoi y a-t-il un coq au sommet de nos églises ?

Emblème de la Gaule et des rois de France depuis Charles VII, le coq représente la Nation dès le règne de Louis XIV. Il remplace le lys lors de la Révolution française et devient l'emblème de la France en lutte lors des deux guerres mondiales. Mais sa présence sur nos clochers n'a rien à voir avec le symbole patriotique de la France. D'ailleurs on voit des coqs sur les églises de tous nos voisins européens. Les coqs de clocher sont appelés des cochets.

C'est avant tout parce que, annonçant le lever du soleil, il chasse les ténèbres et constitue de ce fait un symbole chrétien de la victoire de la vie sur la mort. Il symbolise aussi la vigilance de celui qui, perché en hauteur, veille sur les fidèles et les appelle à une vie de bonté. Ces coqs servent aussi de girouettes, toujours face au vent, protégeant les personnes des dangers.

Cette tradition est très ancienne puisque, en l'an 820, un évêque d'Italie a fait forger un coq pour le placer en haut de sa cathédrale à Brescia. On trouve aussi sur la tapisserie de Bayeux (XIème siècle) une représentation de l'installation d'un coq sur une église.

Notre nouveau coq est en cuivre et doit protéger de l'orage. L'ancien sera installé prochainement à la mairie.

Vous pouvez retrouver davantage de photos sur le site internet www.champlin.com

FM



Le patois local

s'acabaner : se mettre en ménage

féméyé : efféminé

viouner : valser

quéviden ? : pourquoi donc ?

PC



Le René adore **viouner** avec la Denise

Coutumes et traditions du passé

Le village en 1840



La France en 1840 sortait de la révolution, des guerres Napoléoniennes et recherchait une stabilité politique entre roi empereur et république. Les propriétés féodales étaient vendues aux bourgeois et les communes ont été créées à partir des communautés existantes. Les terrains communaux cultivés ont été répartis entre les habitants.

Les réformes administratives se sont mises en place et ont permis de se donner les bases du développement économique et industriel du pays de la seconde moitié du XIX^{ème}. Ainsi les premiers registres cadastraux dans chaque commune ont été établis. On a pu retrouver ceux de notre village de 1840.

A cette époque on voit que Champlin était composé de trois îlots le Bourg, Priez et Bavesle avec sur la route de Champlémy le moulin du Foulot, groupe de bâtiments isolés.

Dans chaque îlot se trouvait une ferme importante, autour de laquelle se trouvaient des habitations et des bâtiments attenants. On voit qu'à cette époque Priez représentait à peu près 50% des habitants, le bourg autour de 30%. Les différentes parties de la commune étaient reliées entre elles par des chemins communaux. Le village était autonome avec tisserands, sabotier, cardeur, peigneurs de chanvre et tous les métiers en lien avec l'agriculture, cultivateurs, vigneron, laboureur, manœuvres et journaliers (souvent des personnes qui se louaient à la journée, lors des gros travaux agricoles et qui avaient des très petites fermes, leur permettant de subvenir à leurs besoins).

Un meunier au Foulot, spécialisé dans laminage du chanvre, un ou deux charrons et un maréchal ferrant complétaient cette liste. Dans le village on avait aussi 3 cabaretiers, lieu où les villageois ou les voyageurs pouvaient se restaurer et se distraire.

Au niveau administratif la commune avait un conseil municipal composé de personnes nommés par l'état et une autre partie d'élus par les habitants payant le cens (impôt). Plusieurs maires se sont succédé de 1810 à 1850 Mr Naujot, Mr Ponge, Mr Goby, Mr Larivé et Mr Maringe après 1850. Un garde forestier s'occupait de la gestion des bois communaux et des chaumes. Un desservant (Curé) habitant le presbytère était le représentant de l'église et faisait office d'instituteur.

Beaucoup de projets étaient en chantier :

- Les voies de communication, que ce soit au niveau intercommunal avec Arthel, Champallement, Montenoison, Bussy et même les grands axes Nevers-Auxerre dont un ancien axe secondaire était le chemin des voleurs. Il faut savoir qu'à cette époque, peu de ponts étaient construits, les ruisseaux et les rivières on les traversait à gué. Les transports de marchandises et les voyages étaient réduits au strict minimum.
- L'eau potable pour les habitants qui n'avaient pas de puits. La fontaine du Priez qui servait d'abreuvoir pour les animaux posait un problème de salubrité. Il fallait prévoir un investissement qui a mis plusieurs années pour être réalisé, séparer les puits, construire le lavoir et un lieu d'abreuvement des animaux.
- L'église dont le clocher avait subi une première tempête en mai 1840 et une deuxième en 1850, devait être reconstruite.
- La mise en place de l'enseignement pour tous au niveau national avec l'embauche d'un instituteur dans chaque commune impliquait la construction d'une école publique.

Tous ces projets se sont réalisés dans la seconde partie du XIX^{ème} siècle.

Vous pouvez retrouver une partie de ces éléments sur internet : Archives de la Nièvre - Champlin.

PC

RECYCLER SES PILES, C'EST UTILE !

Dans une pile ou batterie, jusqu'à **80%** des métaux sont recyclés pour être utiles au quotidien



Collecte des piles usagées

Vous avez reçu l'information par un mail de la mairie en date du 05 mars : la commune s'est dotée de **points de collecte de piles usagées**, via COREPILE, un éco-organisme d'état agréé pour le recyclage de piles et petites batteries. L'un d'eux est installé dans l'entrée de la mairie.

Pour plus de facilités, et qu'un point de collecte soit accessible 7 jours sur 7 et 24h sur 24, vous en trouverez un deuxième au lavoir.

Pourquoi recycler ?

Déjà, pour désencombrer ce fameux tiroir où se trouve pêle-mêle les stylos qui ne fonctionnent plus mais qu'on garde quand même, les piles usagées, et les prospectus touristiques d'attractions qu'on ne visitera jamais.

Mais surtout, le recyclage est un geste citoyen : Corepile collecte, trie, et recycle 5000 tonnes de métaux par an (infographie accessible sur le site internet de Corepile), 5000 tonnes de métaux que nous n'avons pas besoin d'extraire.

Qu'est ce qui est concerné ?

Corepile collecte les piles et les batteries portables : sont donc concernées tous les types de piles à usage domestiques, et les batteries d'appareils portatifs.

A vos marques, prêts... recyclez !

AD



Numeros d'urgence

SAMU	15
Police-GIE	17
Pompiers	18
SAMU Social	115

Info pratiques

Mairie Champlin

03 86 29 03 29
champlin.fr



Ambulance Taxi Bories

03 86 22 39 01
06 89 15 22 24
taxi-nievre.com



Pharmacie

Brinon sur Beuvron
03 86 29 61 60



Soins infirmiers

Brinon sur Beuvron
06 20 20 43 14



Vétérinaire

Brinon sur Beuvron
03 86 29 69 80
veterinaire-brinon-tannay.fr



Centre Social et Culturel

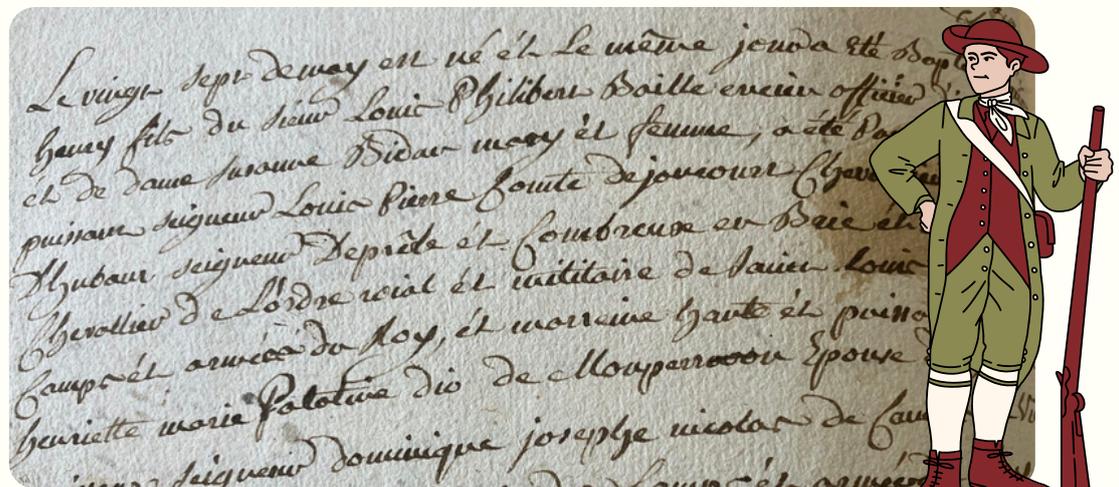
Brinon sur Beuvron
03 86 29 60 02
accueil.cscb@beuvron.fr



Comité de rédaction

Philippe Cabarat (rédacteur)
Audrey Delemarle (rédactrice en chef)
Françoise Maringe (rédactrice)
Jean-Marc Maringe (rédacteur)
Olette Pierik (maquettiste)

mairie.champlin@orange.fr



acte de baptême de Antoine Baille retrouvé à la mairie de Champlin

Un personnage illustre - et méconnu - de Champlin

Né à Champlin le 27 mai 1768, Antoine Baille est un **militaire français de la Révolution et de l'Empire**. Comme en témoigne son **acte de baptême** retrouvé à la mairie, il appartenait à une **famille de militaires** bien établi dans notre village.

Sa carrière militaire dans l'infanterie fut assez brillante. Il fut d'abord **gendarme à 17 ans** dans la **compagnie Dauphin** jusqu'en 1788. Pendant la Révolution, il est élu **capitaine du 1er bataillon de volontaires de la Nièvre**. Ces bataillons nationaux regroupaient des **personnes qui, à partir de 1791, s'engagent pour des raisons patriotiques** dans des bataillons formés au niveau **d'un département ou d'une ville** sans être des régiments de soldats professionnels. Les **9 districts de la Nièvre** ont fourni **3 bataillons de volontaires** déployés dans le nord-est du pays. En 1792, Il passe au **régiment de Bouillon**, régiment d'infanterie créé en 1757, avec le grade de **lieutenant**.

Il obtint son **brevet** de la même année. **Blessé à la cuisse gauche en mai 1793**, il est fait **prisonnier** lors de la **prise de Valenciennes** pendant la **campagne de Flandre** lors de la guerre contre la **Première Coalition**.

Après sa libération, il incorpore en 1795 la **175ème demi-brigade** de bataille qui a absorbé le régiment de **Bouillon** puis l'année suivante le **67ème régiment d'infanterie** de ligne, régiment **créé sous la Révolution** mais issu du **régiment de Languedoc de l'Ancien Régime**. Il sera nommé **chef de bataillon** en 1800.

Le 22 décembre 1803, l'Empereur Napoléon Ier le nomme **major** du **6ème régiment d'infanterie de ligne** et le fait **chevalier de la Légion d'Honneur** le 25 mars 1804. Il participera aux **campagnes d'Italie** et sera promu **colonel** en **second** en avril 1811 puis **colonel commandant** le **105ème régiment d'infanterie de ligne**.

Il meurt le 22 mars 1813 à Udine en Italie.

Cet **officier né à Champlin** était quelque peu tombé dans l'oubli mais les **archives de la Légion d'Honneur** ont permis de retracer son parcours.

JMM